

Pièces à fournir

- ◆ Fiche individuelle 2018/2019 de renseignements signée
- ◆ Copie des pages de vaccinations du carnet de santé
- ◆ Attestation de notification de droits établie par la Caisse d'Allocation Familiales depuis moins de 2 mois (disponible sur le site internet de la CAF)
- ◆ 1 photo d'identité de l'élève
- ◆ Attestation d'assurance extrascolaire pour l'année scolaire 2018/2019 à fournir au plus tard le 30 septembre 2018

En cas de paiement des factures par prélèvement bancaire :

- ◆ Les deux mandats de prélèvement SEPA complétés
- ◆ Deux relevés d'identité bancaire au format BIC IBAN

- ◆ Photocopie du jugement de divorce
- ◆ **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I).** En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, seule la présentation d'un P.A.I pour l'année scolaire considérée autorise l'accès à la restauration scolaire.
- ◆ Famille ou enfant sous tutelle : fournir une **attestation de l'organisme** qui prendra en charge les factures.

Liste d'attente : pour garantir un service de restauration scolaire et une offre périscolaire de qualité, les places seront limitées. En l'absence de places disponibles, les inscriptions seront mises en liste d'attente.

Les Tarifs

Les tarifs s'échelonnent en fonction des catégories et quotients familiaux :

Pour les familles pontissaliennes

- ◆ **Accueil du midi (11h30 à 12h15) :**
de 0,53 € à 1,59 €
- ◆ **Restauration scolaire (11h30 à 13h45) :**
le tarif des repas sera communiqué sur le site de la Ville de Pontarlier + Accueil du midi de 0.53 € à 1.59 €
- ◆ **Accueil du soir (16h30 à 18h00) :**
de 1,62 € à 4,39 €

Pour les familles résidant hors commune

- ◆ **Accueil du midi (11h30 à 12h15) :**
de 0,63 € à 1,92 €
- ◆ **Restauration scolaire (11h30 à 13h45) :**
le tarif des repas sera communiqué sur le site de la Ville de Pontarlier + Accueil du midi de 0.63 € à 1.92 €
- ◆ **Accueil du soir (16h30 à 18h00) :**
de 1,94 € à 5,26 €

PLUS D'INFOS

Service Enseignement au
03 81 38 81 36 ou 03 81 38 81 54
enseignement@ville-pontarlier.com
ou sur le site internet de la Ville



Flashez-moi !



www.ville-pontarlier.fr



Conception Publipresse - Ville de Pontarlier / Impression Imprimerie Imprimez-moi-cher / Crédits photos Ville de Pontarlier, iStock / © Ville de Pontarlier

RENTREE 2018 - 2019

Retour à la semaine de 4 jours

Votre enfant sera scolarisé à la rentrée de septembre 2018, dans une école maternelle ou élémentaire pontarlienne et vous souhaitez qu'il fréquente la restauration scolaire et/ou l'accueil périscolaire ?

La Ville de Pontarlier a fait le choix d'un **retour à la semaine de 4 jours** et vous propose une offre périscolaire adaptée à ce nouveau rythme.

Retrouvez ici toute l'information pour vous accompagner.



Nouveaux horaires scolaires et périscolaires



Matin

Après-midi

	École	Périscolaire	École	Périscolaire
lundi	8h15 11h30	11h30 12h15	13h45 16h30	16h30 18h00
mardi	8h15 11h30	11h30 12h15	13h45 16h30	16h30 18h00
jeudi	8h15 11h30	11h30 12h15	13h45 16h30	16h30 18h00
vendredi	8h15 11h30	11h30 12h15	13h45 16h30	16h30 18h00

L'offre périscolaire

(maternelle et élémentaire - payante)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

L'accueil du midi

◆ De 11h30 à 12h15 :

Il vous est possible de laisser votre enfant à l'accueil périscolaire du midi, jusqu'à 12h15, sans pour autant qu'il déjeune à la restauration scolaire. Ce service est mis en place à l'attention des parents qui souhaitent déjeuner avec leur(s) enfant(s) mais qui n'ont pas la possibilité de venir les chercher à 11h30

La restauration scolaire

◆ De 11h30 à 13h45 :

Restauration et animation périscolaire maternelle et élémentaire

L'accueil du soir

◆ De 16h30 à 18h00 :

En maternelle :

- Après la classe, un temps de détente et de goûter (fourni par les Francas) est proposé aux enfants
- Après le goûter, accueil - loisirs : moment ludique et de détente où l'on favorise l'autonomie en prenant en compte le rythme naturel de l'enfant.
- Départ possible au fil de l'eau à partir de 17h30

En élémentaire :

- Après la classe, un temps de détente et de goûter (fourni par les Francas) est proposé aux enfants
- Après le goûter, votre enfant aura le choix entre différents types de propositions : Pause cartable les lundis et jeudis pour faire ses devoirs dans le calme en autonomie ; accueil loisirs : moment ludique et de détente ; ateliers de découverte : activités manuelles, culturelles, jeux sportifs...
- Départ possible au fil de l'eau à partir de 17h30

Si le nombre d'inscrits dans une école est insuffisant, la collectivité se réserve le droit de ne pas mettre en place l'activité concernée.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via le portail familles des Francas

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, un ordinateur est mis à votre disposition à l'accueil du service Education, Jeunesse et Politique de la Ville.

- ◆ **Pour une réinscription**, munissez – vous de votre identifiant et mot de passe et **rendez- vous directement à l'étape 2 à partir du 11 juin**. Codes oubliés ou égarés, il vous suffit de les redemander à l'adresse francas-pontarlier@orange.fr

- ◆ **Pour une première inscription**, créez votre compte famille **à partir du 4 juin en suivant l'étape 1** puis rendez – vous à l'étape 2 à partir du 11 juin

ÉTAPE 1: Création d'un compte famille

à partir du 4 juin 2018

En vous connectant directement à l'adresse suivante : <https://pontarlier.portailfrancas25.fr>

Un document en téléchargement vous guidera pas à pas dans la création de votre compte.

ÉTAPE 2: Pré-inscriptions en ligne

à partir du 11 juin 2018

Muni de votre identifiant et mot de passe, en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://pontarlier.portailfrancas25.fr>

Un document en téléchargement vous guidera dans les différentes étapes d'inscription.

ÉTAPE 3: Envoi du dossier

Votre pré-inscription ne sera confirmée qu'après envoi de votre dossier et de toutes les pièces à fournir au **service Enseignement** au 69 rue de la République - 25300 PONTARLIER ou par mail à inscriptions.periscolaires@ville-pontarlier.com

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

ÉTAPE 4: Validation de l'inscription

Une **confirmation de l'inscription** vous sera envoyée par mail.

Votre inscription ne sera effective qu'après la réception de ce mail. Les inscriptions faites après le 20 août 2018 ne seront effectives qu'à partir du 1^{er} octobre 2018 Aucune inscription ne sera enregistrée si la famille reste débitrice à l'égard de la société de restauration Elior ou de la Collectivité d'une quelconque somme.